



# Procès-Verbal Bureau du Comité

N° 1  
16 août 2021

<i>Par courriel</i>	Alain Martin, Président Daniel Moulet, Secrétaire Général Jérôme Peslier, Trésorier Jean-Charles Guérin Alain Le Viol
<i>Absente</i>	Evelyne Autin
<i>Assistent</i>	Sébastien Duret, Directeur Administratif Claudine Guerlais, Assistante du Président

## 1. Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 relatif à la gestion de la crise sanitaire

Le Bureau a pris connaissance des conditions de mise en œuvre du pass sanitaire et les mesures applicables aux entreprises relevant des secteurs du sport, de la culture et de l'animation.

Les locaux du District (14 et 19 rue du Leinster) sont soumis à l'application de ces dispositions, l'établissement étant classé en ERP et accueillant du public en dehors des salariés, étant rappelé que le pass sanitaire est par ailleurs demandé dans les enceintes sportives où accèdent nos licenciés.

### **Accueil du public :**

- A compter de ce jour, l'accès aux locaux du District est soumis à la présentation du Pass Sanitaire. La porte restera fermée en permanence et un affichage précisera la procédure.

### **Accueil des membres de commission bénévoles :**

- A compter de ce jour, l'accès au District des bénévoles de commission est soumis à la présentation du Pass Sanitaire.

### **Terrain Foot5 :**

- A compter de ce jour, la réservation du terrain au public est possible uniquement en semaine et en journée.
  - o Participants mineurs : ils ne sont pas soumis à la présentation d'un Pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021
  - o Participants majeurs : ils sont soumis à la présentation d'un Pass sanitaire.
- Les encadrants majeurs sont également soumis à la présentation d'un Pass sanitaire.
- Les réservations sur les créneaux en soirée ou le week-end sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

### **Stage d'arbitres :**

- Les arbitres participant au stage de début de saison devront présenter un Pass sanitaire.
- Un encadrant de la commission des arbitres sera nommé pour assurer cette mission.

Dans tous les cas, le contrôle du Pass Sanitaire sera effectué par une personne désignée et habilitée. A défaut, l'accès aux locaux sera refusé aux personnes ne pouvant justifier du Pass Sanitaire.

## 2. Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales

La FFF a communiqué officiellement ce jour le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales pour la saison 2021-2022, dans le respect des mesures gouvernementales à date. Il est accompagné d'une fiche synthétique reprenant ses principales dispositions. Cette diffusion fait suite à la validation du Ministère intervenue vendredi dernier tardivement seulement.

Le Bureau est conscient des contraintes supplémentaires générées au sein de nos clubs, mais il est aussi de notre responsabilité de veiller à l'application de la loi et de son décret d'application, qui visent à enrayer au plus vite la propagation du virus, sans remettre en cause la poursuite de notre activité.

Un webinaire est programmé par la FFF le lundi 23 août prochain à 18h00.

Un document de synthèse est réalisé par Julien Grandjean pour les compétitions et également une version adaptée pour les tournois.

### 3. Vie des clubs

		Clubs regroupés	Informations	
<b>Groupements</b>				
<b>582157 GF PIERRE BLEUE</b>	<b>502505</b>	NOZAY OS	<b>Avenant Retrait des catégories U6F à U11F</b>	Avis favorable Transmis à la LFPL
	<b>547056</b>	US PUCEUL LA GRIGONNAIS		
	<b>581347</b>	ABBARETZ SAFFRE FC		
<b>Reprise d'activité</b>				
<b>LES COTEAUX DE LA ROCHE</b>	<b>548228</b>	Catégories U14-U15 M	<b>Reprise demandée au 04/08/21</b>	Avis favorable
<b>Demande d'inactivité</b>				
<b>ES SOULVACHE</b>	<b>518640</b>	Seniors	<b>Inactivité totale</b>	Transmis à la LFPL

### 4. Prochaine réunion

**Comité de Direction** : mardi 24 août 2021 à 18h30 (visioconférence).

Le Président,  
Alain Martin



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien Duret

